

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE  
DE LE POUJOL-SUR-ORB

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
**Date de la convocation :** 01/07/2022  
**Date d'affichage :** 04/07/2022

**DELIBERATION N° 036-2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le sept juillet à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

**Absents :** Bernard ROQUE

**Pouvoirs :**

Madame Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
HERAULT ENERGIES – CONVENTION Cv100/2022/014 RENFORCEMENT POSTE RIOU  
Opération 2022-0014-LV**

Monsieur Le Maire, informe l'assemblée délibérante de l'estimation du projet de travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité « poste du Riou », estimé par Hérault Energies :

- Travaux d'électricité	23 400.00 € TTC
- Travaux d'éclairage public	1 032.77 € TTC
<b>TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>24 432.77 € TTC</b>

Le financement de l'opération sera pris en charge à 100% par Hérault Energies.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**ACCEPTE** le projet de travaux « renforcement poste Riou »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention N° Cv100/2022/014 correspondant à l'opération N° 2022-0014-LV

**DIT** que Le financement de l'opération sera pris en charge à 100% par Hérault Energies.

Le secrétaire de séance  
Marie-France MAUREL



Acte rendu exécutoire le .../07/2022  
Après dépôt en Sous-Préfecture le .../07/2022  
et publication ou notification du .../07/2022

Ainsi fait et  
délibéré.

Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.